





Légende de la carte

-  Niveau 1 - Faible
Communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.
-  Niveau 2 - Faible/facteurs géologiques
Communes localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
-  Niveau 3 - Significatif
Communes qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.
-  Limites départementales

L'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des communes à potentiel radon se fonde sur le référentiel communal de 2016. Pour les communes fusionnées depuis 2016, c'est le potentiel radon le plus élevé des anciennes communes qui s'applique à l'échelle de la nouvelle commune.

